

ZOOM SUR...



► **FERRARI** / Après plusieurs années de flou artistique, la région PACA et la Corse retrouvent un distributeur officiel Ferrari-Maserati, Stradale Automobile (hors département Alpes-Maritimes). Celui-ci est installé à Bouc Bel Air en bordure de l'autoroute Marseille-Aix. / PHOTO DR

LES BONNES AFFAIRES

Pas besoin d'attendre l'arrivée du printemps !

Acheter une voiture neuve à un mandataire ou sur internet peut présenter des atouts. Mais ce n'est pas pour autant que les agents et les concessionnaires des constructeurs ne vous proposent pas de bonnes affaires. Ainsi, il n'est pas besoin d'attendre l'arrivée du printemps pour bénéficier de bonus qui, parfois, vous feront faire de substantielles économies.

Des remises de 6% à 26% sur les Ford Ka, Fiesta et Fusion.

De 10% à 25% chez Chevrolet, sur les Matiz Lacetti, Nubira et Rezzo.

De 11% à 19% sur les Mitsubishi Colt.

De 10% à 18% sur les Opel

Corsa, Astra et Vectra.

De 5% à 14% sur les Kia Picanto, Rio et Sorento.

De 3% à 15% sur les Renault Clio III et Mégane.

De 8% à 16% sur les Seat Ibiza et Cordoba.

De 13% à 17% sur les Peugeot 807.

De 13% à 16% sur les Mazda.

De 12% à 15% sur les Fiat Punto et Cromia.

Chez Citroën notons, non pas de remises mais des reprises argus complétées par des primes de 2000 à 4000€ sur Xsara, C4 et C5.

Des bonus auxquels vous ajouterez, évidemment, votre talent de négociateur... ■

C.-B.A.

EN BREF

MOTO

Roulage en circuit avec les frères Garcia

Marc et Bernard Garcia, -ex-pilotes de GP-, organisent des journées d'entraînement à la conduite sportive sur le circuit de Nîmes-Lédénon, qu'ils renforcent cette année par des stages VIP à Spa, à Magny-Cours et à Barcelone. Pour en savoir plus, contactez Yvan ☎ 06 71 102801 ou Ludo ☎ 06 07 31 87 71.

VENTES

Skoda fête ses 2 millions d'Octavia

Skoda a produit sa deux millionième Octavia, a annoncé la marque automobile tchèque lundi 10 mars. Relancée en 1996, la berline Octavia est le modèle le plus vendu de la gamme Skoda. La 2 millionième Octavia produite est une version Scout 2.0 TDI couleur gris argent. Elle est sortie de l'usine de Vrchlabi, en République Tchèque.

ÉVOLUTION / Tous les grands constructeurs développent leur fibre écologique

De Genève à Monaco rouler "vert" devient vital



► De la Saab BioPower à la Mercedes 320 Bluetec, les berlines et les grandes routières roulent désormais avec des pensées écologiques.



► La BMW ActiveHybrid 4x4 ouvre la voie au système Efficient Dynamic, et la Volkswagen EcoFuel s'ouvr aux nouveaux carburants verts.



Par Charles-Bernard Adréani
cbadreani@laprovence-presse.fr

Si tous les industriels faisaient autant d'efforts que les constructeurs d'automobiles, les problèmes de sauvegarde de notre planète seraient moindres.

Au Salon de Genève - dont les portes sont ouvertes jusqu'à dimanche -, un large éventail de techniques "vertes" s'offre au public sous la forme de modèles déjà commercialisés ou sur le point de l'être et de concepts. Et ce sur un éventail de plus en plus lar-

ges de modèles qui réduisent les émissions de CO2.

On pourra le vérifier à Monaco, du jeudi 27 au dimanche 30 mars, lors de l'incontournable Salon Ever, (carte d'identité ci-contre).

A Genève, le Forum sur la "Mobilité du futur" a même levé le voile sur les F1 hybrides, à moteurs thermiques et électriques, attendues dès 2009.

En attendant, Saab poursuit son programme BioPower de moteurs fonctionnant au bioéthanol, et Mercedes renforce sa technologie propre avec le projet BlueEfficien-

ciency. Lequel réduit la consommation d'essence et les rejets de 12%, pour approcher les 5 litres/100 km sur les Classe "C" 180K et 220CDi.

BMW, déjà dans le bain de l'hybridation et de l'hydrogène, lance le système Efficient Dynamics, une nouvelle injection qui vise aussi les 5l/100.

Les Volkswagen EcoFuel et Opel EcoFlex jouent, elles, sur la capacité des moteurs à utiliser plusieurs types de carburants. Enfin, Toyota renforce sa place sur le secteur des minis avec l'iQ: taille réduite à l'extrême, mais 4 places. ■

Le Salon Ever

► Du 27 au 30 mars, le Salon Ever-Monaco se tiendra au Grimaldi Forum.

► Au programme: exposition de 10 h à 18 h. Autos et motos écologiques, énergies renouvelables, essais, rallye des véhicules à énergies alternatives, conférences.

► Citroën, Ferrari, Nissan, Scania et Toyota figurent parmi les exposants.

► Entrée gratuite pour tous.



► L'Opel EcoFlex ose la mixité des carburants et la Toyota iQ hérite des gènes de l'Aygo pour devenir la plus mini des quatre places. / PHOTO DR



121148

AUTOMOBILE CLUB DE PROVENCE

LA DÉFENSE DES DROITS DES AUTOMOBILISTES

LES CONSEILS DE...

Le cas du mois :

Mr Aime R... achète auprès de la société S... des pièces détachées, notamment un cerveau frein pour son véhicule CITROEN C25, au prix de 567,38 €.

Or, il s'avère que la pièce qui lui avait été fournie était inadaptée à son véhicule.

Pourtant, notre adhérent s'était présenté avec la carte grise lors de l'achat de la pièce.

La société S... refusant de faire droit à une demande de remboursement, Mr R... saisit le service juridique de l'Automobile Club.

Une réclamation est alors dirigée sur le fondement de la responsabilité civile professionnelle, car en "bon professionnel", la société S... aurait du fournir une pièce adaptée au véhicule, à savoir celle dont la longueur de l'axe de poussée mesurait 106 cm.

Après quelques hésitations, et après une menace de saisir le Tribunal, la société S... rembourse à Mr R... la somme de 567,38 €.

Ce que dit la loi :

Fondée sur une idée de loyauté et de justice, l'obligation de conseil permet de rétablir entre les parties l'égalité trop souvent rompue par la supériorité technique ou économique de l'une des parties. Mise en oeuvre en premier lieu dans les contrats de vente, l'obligation de conseil a été généralisée par la jurisprudence à tous les contrats.

L'obligation de conseil qui n'a pas besoin de faire l'objet d'une stipulation expresse pour s'imposer aux parties, a vu son champ d'application progressivement élargi à tous les contrats.

Cette obligation, à la fois pré-contractuelle et contractuelle, s'impose aux parties pendant toute la durée de vie du contrat.

On la retrouve aussi bien dans les contrats conclus avec des consommateurs que dans les contrats conclus entre professionnels. L'obligation de conseil se distingue de l'obligation d'information et de mise en garde.

Plus qu'une indication, le conseil implique une incitation, une recommandation, une orientation de choix, une préconisation de la solution la plus adaptée aux besoins exprimés par le client.

Au regard d'une jurisprudence de plus en plus sévère à l'égard des fournisseurs, il apparaît nécessaire de se ménager des preuves écrites notamment lors de la période pré-contractuelle (correspondances échangées, documentations, etc.) afin de pouvoir faire face à un litige éventuel. Ces preuves permettront ainsi d'attester que l'obligation de conseil a correctement été remplie.

Permanences juridiques avec un juriste spécialisé :

les lundis et vendredis au siège du club, 149, Bd Rabatau - Marignane, Aix-en-Provence et La Ciotat sur rendez-vous.

AUTOMOBILE CLUB DE PROVENCE

149, Bd Rabatau - 13010 Marseille - Tél : 04.91.78.83.00 - Fax : 04.91.25.74.38 - www.automobileclubprovence.com